



PAUL JEANNETEAU

DEPUTE DE MAINE-ET-LOIRE

CONSEILLER GENERAL

MAIRE DE CHAMPIGNE

Paris, le 31/03/2009

Communiqué de Presse

Prix du Gaz : Paul JEANNETEAU demande au Gouvernement de corrélér le prix du pétrole avec celui du gaz

Paul JEANNETEAU, Député de Maine-et-Loire, a interrogé ce jour Jean-Louis BORLOO, Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire.

Si Paul JEANNETEAU se félicite de la baisse de 10% du prix du gaz au 1er avril 2009, il souhaiterait que le Gouvernement aille plus loin.

Le prix du gaz, lié à celui des produits pétroliers, est une prérogative étatique. En effet, la fixation des tarifs est déterminée par l'Etat, après avis de la Commission de régulation de l'énergie, selon une formule qui prend en compte les prix du pétrole, le cours du dollar, les coûts d'acheminement, de stockage et de commercialisation.

Paul JEANNETEAU demande au Gouvernement s'il serait envisageable de rapprocher le plus possible la courbe du prix du pétrole de celle du gaz.